

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 29 mars 2016**

Nbre Conseillers en exercice = 19  
Nbre Conseillers présents = 12  
Nbre Conseillers votants = 19

**OBJET**

**Vote des subventions aux associations pour 2016**

délibération n° 6

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-deux mars, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY, M. GUILMIN, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme PREVOST, conseillère municipale

A donné pouvoir : Mme PREVOST à M. MOUGEL

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les Rapporteurs présentent le tableau des subventions à allouer aux associations pour l'exercice 2016.

La commission des Finances élargie du 21 mars 2016 ayant donné à l'unanimité un avis favorable,

Considérant que certains membres du Conseil Municipal étant membres d'associations bénéficiant de subventions accordées par la Ville, les élus dont les noms suivent n'ont pas participé au vote

- Mme GERARD pour le Tennis Club
- Monsieur KLEJMANN pour les Donneurs de Sang Bénévoles Houdemontais
- M. PETRONIO et Mme MANGIN pour le Comité des Fêtes
- Mme MELINETTE pour le Club de Judo
- M. BIGEREL pour le Cercle d'Etudes Locales

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote les subventions aux associations pour l'année 2016 dont le tableau est annexé au Budget Primitif de l'exercice 2016.**

Le Maire,

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 22 mars 2016*

Le Maire,

**Daniel MAGRON**



 

**Daniel MAGRON**